

ROYAUME DE BELGIQUE
MINISTÈRE DES COLONIES



Contribution à l'étude du problème de l'
ECONOMIE RURALE INDIGÈNE

au

CONGO BELGE

Communications présentées par la Délégation belge
à la Conférence africaine de l'Economie rurale indigène
(Jos, Nigérie. - 17-24 novembre 1949)

Numéro spécial
du
Bulletin Agricole du Congo Belge
Vol. XLIII - 1952

PUBLICATION DES SERVICES DE L'AGRICULTURE
DU MINISTÈRE DES COLONIES ET DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL
DU CONGO BELGE

1952

ROYAUME DE BELGIQUE
MINISTÈRE DES COLONIES

Contribution à l'étude du problème de l'
ECONOMIE RURALE INDIGENE

au

CONGO BELGE

Communications présentées par la Délégation belge
à la Conférence africaine de l'Economie rurale indigène
(Jos, Nigérie. - 17-24 novembre 1949)

Numéro spécial
du
Bulletin Agricole du Congo Belge
Vol. XLIII - 1952

PUBLICATION DES SERVICES DE L'AGRICULTURE
DU MINISTÈRE DES COLONIES ET DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL
DU CONGO BELGE

1952

Contribution à l'étude du problème de l'
ECONOMIE RURALE INDIGENE
au
CONGO BELGE

Avant-Propos

En vue d'examiner les possibilités et les moyens de développement économique au sein du village africain, une Conférence Internationale Africaine sur l'Economie Rurale Indigène a été organisée et s'est tenue à Jos (Nigérie) du 17 au 24 novembre 1949.

Cette conférence, présidée par Mr. M.W.B.L. MONSON, Chief Secretary, West African Council, réunissait des délégués des pays, colonies et territoires de l'Afrique Occidentale Centrale et Méridionale, auxquels s'étaient joints deux observateurs, respectivement pour les Etats-Unis d'Amérique et pour l'Organisation de l'Alimentation et de l'Agriculture (F. A.O.). Le Congo belge y était représenté par:

Mr. M. G. L. D. G. DUBOIS, Directeur de l'Agriculture à Léopoldville.

Mr. M. M. WILLAERT, Commissaire de District Assistant à Léopoldville.

Mr. J. HENRY, Chef de la Section Agronomique du Centre de l'Institut Agronomique du Congo belge (INEAC).

Les problèmes et les réalisations exposés au cours de cette

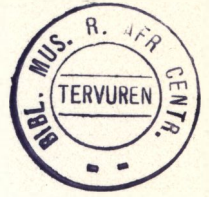
conférence soulèvent un intérêt croissant dans les milieux coloniaux les plus divers. Les perspectives encourageantes qu'ils ouvrent pour l'avenir, nous ont engagés à réunir dans un fascicule spécial du Bulletin Agricole du Congo belge les treize notes présentées par la délégation belge.

Nous avons estimé opportun d'y joindre l'étude de Mr. THIRY, intitulée: «Note sur la Conduite d'un Paysannat», son contenu se rattachant directement aux sujets traités.

La dernière partie du présent fascicule est consacrée à des commentaires sur les différents travaux y réunis et sur l'état actuel de l'Economie Rurale Indigène au Congo belge en général; ils sont dus à la plume autorisée de Monsieur A. GILLE et intitulés: « Du Technique à l'Humain ».

Les notes et études présentées s'efforcent de développer et d'analyser les idées nées et les connaissances acquises dans le domaine de l'économie rurale en Territoire Belge, depuis les dix à quinze dernières années.

Le nombre de ces études, dont le sommaire suit, ainsi que leur fouillé, mettent en évidence l'attention soutenue que nos compatriotes travaillant à la Colonie consacrent aux problèmes de l'économie rurale en général, et plus particulièrement à ce qui se rapporte aux questions de « paysannat » et de coopératives indigènes.



Sommaire

	<i>Pages</i>
Evolution possible du paysannat indigène au Congo belge	par G. E. SLADDEN 7
Politique agricole en milieux ruraux au Congo belge	par G. DUBOIS 29
Transformation des produits bruts du sol pour la vente et les besoins locaux	par E. COLLART 39
L'action scolaire en milieu rural	par J.-J. DEHEYN 45
Le crédit agricole indigène au Congo belge	par P. CORBION 53
Le gibier dans l'économie rurale de la colonie	par le Lt. Col. P. OFFERMAN 57
Méthodes de commercialisation du café Arabica produit par les indigènes du Ruanda-Urundi	par G. E. SLADDEN et L. MICHEL 63
Les coopératives indigènes au Congo belge	par M. WILLAERT 85
Le Fonds du Bien-Etre Indigène	par A. LEMBORELLE 125
Etude relative au paysannat indigène	par J. CLEMENT 135
Les bases théoriques des essais de paysannat indigène au Congo belge	par J. HENRY 159
Les lotissements agricoles au Congo belge	par G. MALENGREAU 193
Une expérience d'économie rurale coopérative au Congo belge	par G. TONDEUR 219
Note sur la conduite d'un paysannat	par N. THIRY 243
Du technique à l'humain	par A. GILLE 263

Politique agricole en milieux ruraux au Congo belge

par

G. L. D. DUBOIS

Ingénieur Agronome A. I. Gx.,
Directeur de l'Agronomie et de l'Enseignement
Agricole.

Comme dans la plupart des Colonies d'Afrique, le Congo belge s'est trouvé et se trouve encore devant de vastes problèmes à résoudre en matière agricole dans les milieux ruraux.

Quiconque connaît les méthodes culturales coutumiè-
rement pratiquées par les indigènes depuis de nombreuses an-
nées sait que celles-ci, si elles ont eu leur utilité pour assu-
rer la subsistance alimentaire des producteurs, voire même
de ceux qui habitent dans les centres industriels et extra-cou-
tumiers, ne répondent plus aux besoins actuels sans cesse
croissants et qu'au surplus, elles entraînent une destruction
menaçante des ressources naturelles.

La protection du capital-sol de même que l'amélioration
de sa productivité sont apparues comme une nécessité iné-
luctable.

Pour atteindre ces objectifs, l'étude de méthodes cultura-
les rationnelles s'imposait.

Au Congo belge, ce fut l'INEAC qui, vers les années
1942-1943, nous ouvrit la voie après avoir mis au point divers
essais menés avec ténacité depuis 1936 dans ses principales
stations.

Sans pouvoir discerner à l'époque les difficultés que les
services d'exécution allaient rencontrer dans la mise en appli-
cation des méthodes expérimentées, il n'en était pas moins
intéressant de connaître les quelques principes de base qui

s'étaient dégagés de la complexité du problème au fur et à mesure de la conduite de ces essais.

Dans une de ses notes, l'Ingénieur Agronome SOYER, ancien Directeur de la Station INEAC de Gandajika, mit l'accent en quelque sorte sur l'aspect psychologique de la question.

Le souci du pratique, du réalisable, disait-il, nous a montré dès le début qu'il ne fallait pas bouleverser l'agriculture indigène car celle-ci est basée — même pour les plantes introduites — sur une expérience réelle. Notre rôle doit se limiter à rationaliser cette agriculture en codifiant ses principes mais en respectant ses bases parce qu'elle est mieux adaptée à l'homme, au climat, au sol et à la plante que les méthodes européennes — ou même les caricatures de ces dernières — que d'aucuns souhaiteraient introduire.

Ceci ne signifie pas, ajoutait-il, que toutes les pratiques culturales indigènes soient bonnes — il en est de néfastes — ni qu'une amélioration ne soit point souhaitable, mais indique qu'il faut tenir compte de la technique indigène et poursuivre plus son évolution que sa transformation.

Chemin faisant, quelques idées se concrétisèrent et c'est ainsi qu'il fut possible de concevoir l'implantation dans ces milieux d'une organisation agricole qui porte aujourd'hui le nom de « Paysannat ».

Quelques tentatives de paysannat furent entreprises à Bambesa, dans le Nord-Sankuru et dans la plaine de la Ruzizi. On se rendit bien vite compte du fait que la question ne revêtait pas uniquement un caractère agricole mais que pour la faire accepter par l'indigène généralement prudent et réfractaire à toute innovation dans son milieu, elle réclamait certaines solutions parmi lesquelles l'étude du régime foncier s'imposait dans toute sa réalité.

D'autre part, il fut constaté que quelle que soit la méthode de rationalisation de l'agriculture à introduire, la stabilité du paysan devait être acquise et la rentabilité de ses cultures assurée.

Il s'avérait donc que des investigations de caractère politique, social, économique et agricole étaient à la base de toute entreprise dans le domaine du paysannat.

Il n'en était pas moins important du point de vue politique de déterminer avec exactitude, dans le cadre de la circonscription indigène, le groupement coutumier qu'il était opportun de prendre en considération.

Il résulta des études menées à ce sujet, que la famille « sensu lato » présentait incontestablement le groupement idéal auquel devait tendre notre action et ce, pour les raisons suivantes :

- 1°) *au point de vue du nombre*: en général, au Congo belge, la famille « sensu lato » groupe de 10 à 30 contribuables ;
- 2°) *au point de vue social*: les liens communautaires sont plus solides et plus étroits que dans les groupements plus étendus ;



Photo : H. GOLDSTEIN. — Congopresse.

Ferme habitée par un planteur et sa famille.

- 3°) *au point de vue psychologique*: c'est par le bas qu'il faut d'abord recueillir l'adhésion des indigènes ; or l'indigène sera facilement gagné si l'organisation n'englobe au début que sa proche famille, la terre de ses ancêtres, celle où il vit, où il mourra et qu'occuperont après lui ses enfants ;
- 4°) *au point de vue éducatif*: l'éducation de ce petit groupe sera plus facile. L'indigène apercevra mieux que l'organisation nouvelle tend à satisfaire — sans intermédiaires, sans intrus — les besoins de sa famille et son propre bien-être. C'est en éduquant ces petits groupements qu'on développera la formation coopérative des masses ;

- 5°) *au point de vue politique*: l'organisation de ces petits groupements coutumiers aura pour résultat de renforcer la discipline et la structure politique de la circonscription indigène ;
- 6°) *au point de vue économique*: la concentration valorise l'effort individuel. Cette concentration se réalisera facilement au sein de la famille « sensu lato » où le travail en commun est souvent de tradition.

Les objectifs à atteindre dans ce cadre apparaissent avec plus de clarté. Ils pouvaient s'énoncer comme suit :

- 1°) augmenter la productivité des sols tout en maintenant leur fertilité ;
- 2°) assurer aux paysans une économie saine et durable ;
- 3°) leur procurer une alimentation abondante et variée ;
- 4°) favoriser l'introduction du gros bétail, de la pisciculture, organiser la pêche ;
- 5°) provoquer l'installation de coopératives rurales ;
- 6°) mécaniser dans les débuts toutes les opérations pré- et post-culturelles.

Et en fin de compte, relever le standing de vie des paysans.

Les principales préoccupations qui nous ont amenés à la conception du paysannat indigène étant ainsi établies, il n'est pas sans intérêt, afin de circonscrire le problème, de donner ci-dessous un aperçu succinct des deux méthodes de paysannat à développer dans les milieux ruraux en dehors des régions montagneuses de l'Est de la Colonie.

1°) *Paysannat indigène à lotissements individuels sur terres collectives.*

Elle consiste à mettre à la disposition des indigènes appartenant à la même famille (sensu lato) des terres préalablement prospectées dans les limites de celles sur lesquelles ils disposent d'un droit d'usage. Elles sont ensuite loties de manière que chaque indigène puisse disposer en permanence d'une surface suffisamment étendue pour lui permettre d'établir ses cultures sans la dégrader.

Cette méthode nous permet d'atteindre dans les conditions actuelles le stade de la « *Culture extensive rationnelle* » ce qui implique l'intégration des cultures dans un cycle suivi d'une jachère.

Il va de soi que dans chaque cas et dans chaque région,

il convient de déterminer le cycle cultural et la durée de la jachère qui, comme on le sait, a pour but d'assurer la conservation du sol et, partant, de recevoir sans perdre son « potentiel » un nouveau cycle cultural.

On comprendra l'importance à accorder à la prospection des terres, à la place qu'occuperont les différentes cultures dans l'assolement et à la plante qui, en fin de rotation, aura le pouvoir de favoriser la couverture du sol.



Photo : H. GOLDSTEIN. — Congopresse.

Centre communal en construction. Ganga (Uele).

Nous comptons aujourd'hui environ 50.000 paysans installés suivant cette formule. Leur participation active, leur compréhension des principes qui la régissent, prouvent sans le moindre doute qu'elle répond à leurs aspirations, celles-ci trouvant leur fondement dans les coutumes qui leur sont propres.

2°) *Méthode dite « Turumbu ».*

Comme la méthode des lotissements individuels sur terres collectives, la méthode « Turumbu » expérimentée à la Station INEAC de Yangambi, est un système de rationalisation des pratiques culturales bantoues.

Les objectifs qu'elle permet de poursuivre sont également d'ordre agronomique, social et économique.

Elle diffère toutefois partiellement de la première en ce sens qu'elle ne recourt pas aux lotissements et que les cultures sont, dans tous les cas, pratiquées dans des couloirs orientés est-ouest alternant avec des bandes de forêt.

Cette alternance a pour but de favoriser, par la présence des semenciers, la recolonisation des couloirs cultivés dès leur entrée en jachère.

L'Ingénieur Agronome HENRY, Chef de la Section des Recherches Agronomiques de l'INEAC, promoteur de cette méthode, s'exprime ainsi en ce qui concerne les cultures en «couloirs»: « Nous entendons par établissement en couloirs » ou en bandes alternées, l'aménagement qui s'opère d'après » le dispositif suivant: les abatages saisonniers sont de longueur indéfinie dans la direction est-ouest et larges de 100 » mètres dans le sens nord-sud. Les abatis sont séparés entre » eux par des bandes de forêt laissées intactes et larges de » 100 mètres; elles servent de réserves de semenciers ».

Du point de vue agricole, il découle de ce qui précède que tous les paysans appartenant à une famille (sensu lato), sont placés dans un même couloir pour y cultiver la parcelle qu'ils entendent individuellement mettre en valeur en fonction de leurs possibilités du moment. Dans les conditions actuelles, ces possibilités varieront par exemple selon que le paysan est célibataire ou marié. C'est la raison pour laquelle le couloir peut être de longueur indéfinie.

Ces deux méthodes, loin d'être idéales à tous les points de vue, offrent l'une et l'autre des inconvénients et des avantages que nous croyons inutile d'analyser dans le cadre de cet exposé. Disons tout simplement que la méthode Turumbu est plus souple, moins coûteuse mais qu'en revanche elle n'assure pas, comme la première, la pérennité de l'occupation d'une terre à laquelle l'indigène peut raisonnablement et parfaitement s'attacher. Disons encore que toutes les deux, compte tenu du but poursuivi, peuvent trouver leur place selon que l'une ou l'autre a plus d'affinité avec les conditions de milieu qui sont le plus favorables à sa propagation. A ce propos, il est indéniable que la méthode Turumbu s'appliquera, plus que la première, dans des terrains topographiquement tourmentés.

D'autre part, toutes deux sont perfectibles. Si, au stade de nos connaissances actuelles, leur développement est susceptible de donner des résultats très appréciables, elles ne manqueront pas d'être poussées plus avant le jour où, une fois de plus, l'INEAC sera à même de nous fournir les éléments indispensables de nature à nous permettre d'atteindre le stade de la culture intensive.

*
**

L'exposé serait incomplet s'il n'était pas fait mention du prolongement indispensable de l'organisation agricole par une organisation coopérative et par une action socio-médicale.

Nous avons déjà fait allusion, précédemment, à la coopérative rurale. Nous désirons y revenir pour marquer davantage le rôle que, dans certains cas particuliers, nous souhaiterions lui confier.

Au stade d'évolution de nos populations rurales, il est certain que l'organisation coopérative peut jouer un rôle très important et qu'elle peut s'attacher sans grandes difficultés à la solution de certains problèmes économiques qui se posent déjà et qui se poseront avec plus d'acuité encore au fur et à mesure du développement de l'agriculture indigène.

Le rassemblement des produits récoltés par des moyens de transport adaptés aux contingences locales, le traitement mécanique de ces produits, leur conditionnement, leur vente, la valorisation des arbres de bois d'œuvre abattus préalablement à la mise sous culture sont, parmi d'autres, des opérations qui entrent parfaitement dans le cadre d'une organisation coopérative.

Si dans le domaine économique la coopérative trouve sa raison d'être au sein d'une organisation agricole, elle n'en sera pas moins appelée à développer son action dans le domaine de la mécanisation.

On conçoit difficilement qu'il soit possible de doter d'engins mécaniques les populations agricoles telles que nous les rencontrons aujourd'hui. En effet, elles sont généralement disséminées, la coordination de leurs travaux fait souvent défaut, les rendements sont plutôt faibles, leurs ressources sont extrêmement limitées tandis que si elles se trouvent groupées dans le cadre familial (sensu lato), rassemblées sur des terres productives, astreintes à un travail ordonné (toutes conditions que l'on trouve dans les paysannats), la coopérative

peut, au profit de la collectivité, réunir et gérer le matériel nécessaire à la mécanisation des travaux agricoles.

Parmi ceux-ci, retenons avant tout la mécanisation des travaux pré- et post-cultureux. Il a été vérifié par l'INEAC que les travaux de récolte et de préparation des produits récoltés réclament de la part de l'indigène 60 à 65% du temps qu'il consacre à l'ensemble des travaux agricoles. Cette mécanisation est donc susceptible de libérer les paysans de certains travaux et, ainsi, de leur permettre de s'adonner davantage aux façons culturales en vue d'obtenir de meilleurs rendements à l'unité de surface.

C'est pourquoi le Gouvernement de la Colonie introduira dès cette année, à titre expérimental, dans les Provinces Orientale et du Kasai, un matériel qui se composera de diverses machines groupées suivant leur destination. Il comprendra notamment:

- a) groupe forestier (opérations pré-culturelles), des scies pour l'abatage de la forêt ainsi que des tracteurs pour le débardages des grumes de bois d'œuvre.

Les grumes ainsi récupérées seront employées à la fabrication de tables, chaises, portes, charpentes etc... pour les besoins des paysans. A cette fin ce groupe forestier est complété de scies à cadre pour le débitage des grumes et d'une série de machines à fonctions multiples pour le façonnage des planches. D'autre part, une telle entreprise est favorable à l'expansion de l'artisanat dans les milieux ruraux ;

et quant au

- b) groupe pour le traitement des produits récoltés (opérations post-culturelles), une décortiqueuse de riz, une décortiqueuse d'arachides, un concasseur de palmistes, une égreneuse de maïs, un moulin à farine, une batteuse de haricots.

Ces engins seront montés sur remorques tractées ; les tracteurs fourniront la force motrice devant les actionner.

Il est évident que cet ensemble de machines ne peut être confié à l'indigène, vu qu'il n'est pas capable de l'entretenir ni de lui assurer une bonne gestion ; il n'apparaît pas non plus qu'il soit heureux de le confier aux agents d'Administration qui ont d'autres tâches à accomplir. L'organisation coopérative semble être le mieux indiquée et surtout le mieux adaptée, d'autant plus que, dans le cas précis qui nous occupe, la mécanisation de ces travaux s'allie parfaitement au condition-

nement des produits destinés à faire l'objet de transactions commerciales. D'un autre côté, il faut se rendre compte du fait que le financement d'un programme de mécanisation de ce genre ne restera pas éternellement à la portée des moyens du Trésor ; seule la coopérative par ses recettes ou par des prélèvements sur les produits traités aura à y faire face.



Nous avons dit plus haut qu'il serait malaisé d'implanter une politique agricole progressiste parmi les populations rurales si nous n'avions pas la garantie de pouvoir les attacher à leurs terres ancestrales.

Pour imprimer, dans l'esprit de nos paysans, cette condition sine qua non, nous sommes persuadés qu'une action socio-médicale est susceptible de marquer davantage notre action agricole.

L'indigène doit pouvoir se sentir chez lui ; il doit pouvoir, avec facilité, se faire soigner lorsqu'il est malade ou blessé ; il doit pouvoir acquérir, à bon compte, les quelques objets dont il a besoin ; les enfants doivent pouvoir recevoir un enseignement primaire sans devoir quitter le toit paternel ; en un mot, la famille doit pouvoir jouir d'un certain bien-être et vivre dans la tranquillité.

Dans le but de permettre à la famille rurale d'accéder à ces commodités nous prévoyons, dans chaque village agricole organisé, la création autour d'une sorte de place communale, de centres dits « sociaux » groupant le dispensaire avec son infirmier, l'école rurale avec son moniteur, le petit magasin de commerce, le grenier pour la conservation des semences, le puits, la chapelle, la boucherie et, si possible, dans les environs immédiats, le vivier. Ce groupement de petites constructions serait encore incomplet si, pour un ensemble de villages, il n'était pas prévu d'hôpital central dans lequel les paysans auraient la faculté de se faire hospitaliser en cas de nécessité.

De telles conceptions, qu'il s'agisse de coopératives ou de centres sociaux, n'ont rien d'utopique ; elles procèdent d'une politique constructive que les futurs paysans apprécieront d'autant plus qu'elle cadre avec leur mentalité et leurs aspirations.
